

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AEROXIDE® Alu 130

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Oxyde d'aluminium
Formule chimique:	Al ₂ O ₃
Numéro d'identification UE	-
N° CAS	1344-28-1
N°CE	215-691-6
N° d'enregistrement REACH	01-2119529248-35-0021

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: papier
Agent de revêtement

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany

Téléphone : +49 6181 59 4787
E-mail : sds-hu@evonik.com

Fournisseur national
Evonik International AG
Zollstrasse 62
CH-8005 Zürich

Téléphone: +41 44 274 31 01

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Toxic Centre Zurich
+ 41 (0) 44 251 51 51
Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Non applicable

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Désignation chimique	Oxyde d'aluminium
Numéro d'identification UE:	
N° CAS:	1344-28-1
N°CE:	215-691-6
N° d'enregistrement REACH:	01-2119529248-35-0021

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Oxyde d'aluminium		1344-28-1	215-691-6	01-2119529248-35	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Oxyde d'aluminium	Classification: Aucuns connus.	Aucune

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 10.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	informati on disponibl e.
--	---	------------------------------------

CLP: Règlement n° 1272/2008

Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

RUBRIQUE 4 — Premiers secours
4.1 Description des premiers soins requis

Inhalation:	Dans le cas de libération de poussière de produit: Troubles possibles: toux, éternuements Le cas échéant: Veillez à avoir de l'air frais.
Contact avec la Peau:	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Contact oculaire:	Troubles possibles provoqués par l'effet de corps étranger. Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. après absorbtion de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucune information disponible.
Dangers:	Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Après absorbtion de grandes quantités de substance: administrer du charbon actif. Accélération du passage dans l'appareil gastro-intestinal
--------------------	---

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Jet d'eau vaporisée, mousse, CO ₂ , poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Aucuns connus.
--	----------------

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Aucune information disponible.

6.1.2 Pour les secouristes:

Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration. voir aussi section 7.

Conseil de manipulation en toute sécurité:

Le cas échéant: Système d'aspiration. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans un endroit sec et frais.

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

Matériaux d'emballage sûrs:

Aucune information disponible.

 7.3 Utilisation(s) finale(s)
 particulière(s):

 Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations
 disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Oxyde d'aluminium - Poussière alvéolaire - en Al	TWA	3 mg/m3	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021
Oxyde d'aluminium - Poussière ou vapeurs respirables.	TWA	3 mg/m3	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021
	STEL	24 mg/m3	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Paramètre / Date du prélèvement d'échantillon	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Oxyde d'aluminium	Aluminium / Carbone	50 µg/g (Créatinine urinaire)	CH BAT (03 2020)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
Oxyde d'aluminium	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 3,29 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,3 mg/kg	Neurotoxicité
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 6,58 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,84 mg/kg	Neurotoxicité
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 15,63 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 0,75 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 0,75 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 15,63 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 1,32 mg/kg	Neurotoxicité
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 3 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 3 mg/m3	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
Oxyde d'aluminium	Aquatique	74,9 µg/l	Aucune donnée disponible
	Station d'épuration	20 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail sur les machines. Le cas échéant, système d'aspiration. voir aussi section 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à écrans latéraux En cas d'apparition de poussières: lunettes masques

Protection des Mains:

Informations supplémentaires: Gants de protection, caoutchouc nitrile (NBR), butyl, PVC
 Informations supplémentaires: Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière ne sont pas valables pour les solides non dissous/les poussières.

Protection de la peau et du corps:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'apparition de poussières: Masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P2

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Éviter toute souillure de vêtements par le produit. Laver les vêtements souillés après utilisation. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés.

Contrôles environnementaux:

voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

État:	solide
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non applicable
Point de fusion:	Approximatif 2.050 °C
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Inflammabilité:	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Non applicable
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable (solide)
Température d'auto-inflammation:	Non applicable

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

Température de décomposition:	> 2.000 °C
pH:	4 - 6 (DIN / ISO 787 / 9) (40 g/l, 20 °C) Suspension
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	Non applicable (solide)
Viscosité, cinématique:	Non applicable (solide)
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	difficilement soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	faible vitesse de dissolution
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable
Stabilité de la dispersion:	Evaluation: faible stabilité de dispersion
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	Approximatif 3,27 g/cm ³ (20 °C)
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Granulométrie:	Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.
Répartition de la taille des particules:	La structure de l'oxyde d'aluminium d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour l'oxyde d'aluminium d'Evonik se situe dans la plage de 2 – 100 nm (d ₅₀ , basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.
Empousséragé:	Éviter la formation de poussières.
Surface spécifique:	Pour connaître les données physicochimiques spécifiques, veuillez consulter le matériel d'information sur les produits.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Donnée non disponible
Evaluation:	Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).;
Forme:	Forme: sphéroïdal;
Crystallinité:	Crystallinité: cristallin(e);
Traitement de surface:	Traitement de surface /Revêtements: Non;

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	N'est pas attendu en raison de la structure
Propriétés comburantes:	N'est pas attendu en raison de la structure
Température minimale d'ignition:	Non applicable
Peroxydes:	Non applicable
Propriétés explosives de la poussière:	Non sujet à un coup de poussière
Taux d'évaporation:	Non applicable

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130**Énergie minimale d'ignition:** Non applicable**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
10.4 Conditions à éviter:	Éviter la formation de poussières.
10.5 Matières incompatibles:	Acides forts et bases fortes
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucuns connus. Stable dans des conditions normales. Le produit ne sera pas exposé à une polymérisation dangereuse.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: En cas de dépassement de la concentration recommandée au poste de travail, possibilité de surcharge mécanique des voies respiratoires comme c'est le cas avec d'autres poussières fines.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)**Ingestion****Produit:** DL 50 (Rat, Féminin, Masculin): > 10.000 mg/kg (OECD 401)**Composants:**

Oxyde d'aluminium DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 10.000 mg/kg

Contact avec la peau**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.**Composants:**

Oxyde d'aluminium Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation**Produit:** CL 50 (Rat, Féminin, Masculin, 4 h): > 2,3 mg/l (OCDE 403) Non toxique après exposition unique Aucun décès constaté., Poussières, brouillards et émanations

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

Composants:

Oxyde d'aluminium Absence de classement, Poussières, brouillards et émanations
Non applicable, Vapeur

Toxicité à dose répétée**Produit:**

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 90 jr, quotidien): 1.000 mg/kg LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 90 jr, quotidien): 1.000 mg/kg (Analogie)
NOAEC (Rat, Inhalation – poussières et brouillards, 90 jr, 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 70 mg/m³ (Organe(s) cible(s): poumon / dépôts dans les poumons, poumon / aucune indication de fibrose, aucune modification pathologique)

Composants:

Oxyde d'aluminium NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 90 jr, quotidien): 1.000 mg/kg LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 90 jr, quotidien): 1.000 mg/kg (Analogie)
NOAEC (Rat, Inhalation – poussières et brouillards, 90 jr, 5 jours/semaine, 6 heures/jour): 70 mg/m³ (Organe(s) cible(s): poumon / dépôts dans les poumons, poumon / aucune indication de fibrose, aucune modification pathologique)

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: OECD 404 (Lapin): Non irritant;

Composants:

Oxyde d'aluminium OECD 404 (Lapin): Non irritant

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: OECD 405 (Lapin): Non irritant;

Composants:

Oxyde d'aluminium OECD 405 (Lapin): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Draize-test (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.
Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

Composants:

Oxyde d'aluminium Draize-test (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.
Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

Produit: Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Composants:

Oxyde d'aluminium Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Mutagénicité des Cellules Germinales

aucune indication quant à un effet mutagène

In vitro

Produit: Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif;
Test de mutation du gène (OECD 476): négatif; (Analogie);

Composants:

Oxyde d'aluminium Test de mutation du gène (OCDE 471): négatif
Test de mutation du gène (OECD 476): négatif (Analogie)

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

In vivo
Produit: Test du micronoyau (OECD 474) Oral (Rat, mâle): négatif; (Analogie)

Composants:

Oxyde d'aluminium Test du micronoyau (OECD 474) Oral (Rat, mâle): négatif (Analogie)

Toxicité pour la reproduction
Produit: pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Composants:

Oxyde d'aluminium pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Oxyde d'aluminium Pas d'indications de propriétés critiques

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Pas d'indications de propriétés critiques

Composants:

Oxyde d'aluminium Pas d'indications de propriétés critiques

Risque d'Aspiration
Produit: Non applicable

Composants:

Oxyde d'aluminium Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien
Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.

Autres dangers
Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:
Risques aigus pour l'environnement aquatique:
Poisson
Produit: CL 50 (Salmo trutta, 96 h): > 100 mg/l littérature

Composants:

Oxyde d'aluminium CL 50 (Salmo trutta, 96 h): > 100 mg/l littérature

Invertébrés Aquatiques
Produit: CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l littérature

Composants:

Oxyde d'aluminium CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l littérature

Toxicité pour les plantes aquatiques

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

Produit: CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 100 mg/l littérature

Composants:
Oxyde d'aluminium CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 100 mg/l littérature

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE 10 (boue activée, 3 h): 1.000 mg/l (OECD 209) (Analogie) CE 10 (boue activée, 3 h): > 200 mg/l (OECD 209)

Composants:
Oxyde d'aluminium CE 10 (boue activée, 3 h): 1.000 mg/l (OECD 209) (Analogie) CE 10 (boue activée, 3 h): > 200 mg/l (OECD 209)

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: CE 10 (boue activée, 3 h): 1.000 mg/l (OECD 209) (Analogie) CE 10 (boue activée, 3 h): > 200 mg/l (OECD 209)

Composants:
Oxyde d'aluminium CE 10 (boue activée, 3 h): 1.000 mg/l (OECD 209) (Analogie) CE 10 (boue activée, 3 h): > 200 mg/l (OECD 209)

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation**

Produit: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Composants:
Oxyde d'aluminium Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Non attendu.

Composants:
Oxyde d'aluminium Non attendu.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Log Kow: Non applicable

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130**Composants:**

Oxyde d'aluminium Log Kow: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol:**Produit**

Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.

Composants:

Oxyde d'aluminium Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**Produit**

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

Composants:Oxyde d'aluminium Substance VPVB non classée
Substance PBT non classée**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:****Produit:**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Oxyde d'aluminium Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:**Autres dangers****Produit:**

Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations générales:**

Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination:

Examinez toutes les réglementations locales et fédérales sur la santé et la pollution pour les procédures d'élimination des déchets appropriées. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

Emballages Contaminés:

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de l'exposition et des risques n'est nécessaire pour ce produit puisqu'il ne peut pas être classé du point de vue dangers pour la santé et l'environnement.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle

Nom du produit: AEROXIDE® Alu 130

des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité: Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.